



MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° **DP 084 099 26 00026**

Affiché le : **9/03/2026**

Date de dépôt : **9/03/2026**

Demandeur : **SAS Pack Ecologie représentée par Monsieur AVILES Sasha**

Pour : **Pose de panneaux photovoltaïques 18.5m² en toiture**

Adresse terrain : **144 D Route des Taillades à Robion (84440) – Parcelles BB 28**

Le Maire,
à

**SAS Pack Ecologie
Monsieur AVILES Sasha
100 Avenue du Général Leclerc
93500 Pantin**

Monsieur,

Par courrier du 19/03/2026, réceptionné le 23/03/2026 par vos soins, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **DPC2. Un plan de masse côté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36b) du Code de l'urbanisme].**
- **DPC3. Un plan en coupe de la toiture [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme].**

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 23/06/2026.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 24/06/2026

Pour Le Maire

L'adjointe déléguée

Marie - Claire GIRARDET



NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

